

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PLERIN
DU LUNDI 30 JANVIER 2012

I. Ouverture de la séance à 18h30.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. LAIR, PEDRON, DUREL, BENIER, FLAGEUL, MESGOUEZ-LE GOUARD,
ESSEMILAIRE, adjoints,
MM. COATLEVEN, GALLE, BURLOT, THIERRY, DEL ZOTTO, COLAS,
BERTRAND, QUEMERE, DANIEL, FAISANT, DAGORN, LAPORTE, RICHE,
DUQUESNE, TREMEL, DUBOIS, KERHARDY, RAULT-MAISONNEUVE,
conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : Mesdames BERTHAULT, LE TIEC, BATTAS, LE LOUARN, Messieurs URVOY et PIERRE.

Absent : Monsieur TAILLEBEAU.

II. Contrôle des délégations de vote.

- ✓ Madame Anne-Marie BERTHAULT donne pouvoir à Monsieur Jean Marie BENIER.
- ✓ Madame Suzanne LE TIEC donne pouvoir à Madame Christine DANIEL.
- ✓ Madame Guénaëlle BATTAS donne pouvoir à Monsieur Joseph BURLOT.
- ✓ Madame Marie LE LOUARN donne pouvoir à Monsieur Hubert THIERRY.
- ✓ Monsieur Michel URVOY donne pouvoir à Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD.
- ✓ Monsieur Patrice PIERRE donne pouvoir à Monsieur Denis TREMEL.

III. Contrôle du quorum.

Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Absent : 1

IV. Mise aux voix du procès verbal de la séance du lundi 12 décembre 2011.

Aucune observation n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

V. Lecture de l'ordre du jour.

VI. Désignation du secrétaire de séance.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Marie-Annick RICHE est désignée pour remplir cette fonction.

En préambule, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir respecter une minute de silence en mémoire de Madame Marie-Christine PRETOT, présidente du comité consultatif du quartier du Sépulcre, décédée le 26 janvier 2012.

Délibération n° 1 : Débat d'orientations budgétaires 2012.

Le débat d'orientation budgétaire a lieu chaque année. Si cet exercice qui consiste à se projeter dans l'avenir est traditionnel pour la commune, Monsieur le Maire souhaite préciser le contexte difficile auquel sont confrontées les collectivités territoriales.

Depuis quelques mois, plusieurs expressions reviennent régulièrement : déficit public, dette publique, austérité, crise, crise des finances publiques, sans parler de la dégradation de la note de la France par les agences de notation.

Certes la dette de la France est de 1 693 milliards d'euros mais la dette des collectivités locales s'élève à 150 milliards d'euros. Par conséquent, ces dernières ne sont pas responsables de la situation puisque leur dette représente à peine 10% de la dette totale.

Monsieur le Maire rappelle que les collectivités locales assumaient 72% des investissements publics les années antérieures. Toutefois, ce taux a diminué en 2011 pour atteindre 68 à 69%, signe de leurs difficultés.

La crise serait plutôt celle des marchés financiers, des paradis fiscaux et des spéculateurs. A titre d'exemple, Monsieur le Maire présente le fonctionnement du marché financier. Les banques se financent auprès de la banque centrale à taux très bas (de l'ordre de 1%) et ces mêmes banques prêtent aux Etats à des taux prohibitifs (environ 5%). En outre, il souligne l'explosion de la dette de l'Etat français : +50% ces 5 dernières années. La crise n'explique pas tout. Cette situation est due aussi en partie aux lois de finances adoptées par le gouvernement actuel qui tendent à enrichir les plus favorisés au détriment des plus modestes.

Dans ces conditions, la seule priorité du gouvernement devrait être de renforcer les solidarités, de soutenir les services publics, en d'autres termes de relancer l'économie. A contrario, c'est une politique d'austérité, de rigueur qui est mise en œuvre.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont contraintes de faire des économies et de pratiquer leur propre révision générale des politiques publiques (RGPP). Elles doivent composer avec le gel des dotations de l'Etat, la suppression de la taxe professionnelle et une réforme de la péréquation injuste et pénalisante.

Ce débat d'orientations budgétaires va retracer les orientations principales retenues par le groupe de la majorité pour l'élaboration de son quatrième budget et reflète parfaitement les engagements pris auprès de la population et les objectifs fixés, en l'occurrence :

- poursuivre la réduction de la dette,
- renforcer la capacité d'investissement,
- développer la politique de solidarité,
- et maintenir le gel des taux des taxes communales pesant sur les ménages.

Monsieur le Maire réaffirme la volonté de maintenir ce cap en 2012 et de poursuivre les efforts en matière de dépenses d'équipement.

Enfin, Monsieur le Maire remercie tout particulièrement les services ainsi que son premier adjoint pour leur investissement en cette période de préparation budgétaire.

Monsieur LAIR commente le diaporama diffusé en séance.

1. La situation financière de la ville de Plérin.

Au 31 décembre 2010, la situation financière de la ville de Plérin était saine :

- Capacité d'autofinancement (CAF) brute de 2.3 millions d'euros (166 € par habitant)
- CAF nette de 864 257 € (61€ par habitant)
- Baisse de l'encours de dette (715 € par habitant)
- Progression des dépenses d'équipement (234 € par habitant)

L'exercice 2011 s'est caractérisé par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (augmentation des frais de personnel limitée à + 2%)
- Un autofinancement amélioré avec une CAF nette supérieure à 1 million d'euros.
- Un accroissement des investissements au bénéfice de la population (+ 1.3 million d'euros)
- Une stabilisation de la dette (10.1 millions d'euros) et une annuité qui continue de baisser.

Le désendettement de la ville de poursuit : 718 € par habitant soit 232 € de moins que la moyenne nationale de la strate.

2. Les orientations budgétaires pour 2012.

Des recettes attendues :

- Maintien de la part fiscale des taux d'imposition fixée en 2009. A noter que l'augmentation des bases est estimée à 3% pour 2012.
- Gel des dotations de l'Etat au niveau de 2011
- Réduction de la dotation globale de fonctionnement de 1 à 2% (- 1.5% en 2011)
- Signature d'un contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales (310 000 € pour 2012)
- Progression des produits issus de la tarification des services (+ 2% qui suit l'augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2012).

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées :

- Augmentation contenue de la masse salariale entre 1 et 2%
- Maintien du niveau des subventions aux associations (300 000 € hors subventions scolaires)
- Diminution des frais financiers de 5%
- Poursuite de la provision pour la clôture du budget de la ZAC (54 000 €)

Une politique d'investissement dynamique :

12.4 millions d'euros ont été investis depuis 2008 dans le cadre de vie, l'enseignement, le sport et la préservation du patrimoine. Ce programme se poursuivra par :

- La restructuration des cuisines satellites du Grand Léjon et du Sépulcre (500 000 €)
- L'aménagement du quartier du Sépulcre (400 000€)
- L'aménagement de la rue Duguay Trouin (voirie et réseaux : 300 000 €)
- L'enfouissement des réseaux (300 000 €)
- Les portages fonciers (120 000 €)
- Des travaux et équipements de sécurité (20 000 €)

La ville souhaite poursuivre l'effort de valorisation des travaux en régie par les services techniques communaux (439 000 € pour 2012 sur la base des dépenses d'équipement réalisées en 2010). Cette décision permet de récupérer un surplus de FCTVA. D'autres recettes d'investissement sont attendues comme les produits de la taxe d'aménagement (200 000 €) ou encore les subventions d'investissement (500 000 €).

A la fin de la présentation, la parole est laissée au groupe de l'opposition.

Monsieur TREMEL regrette ne pas avoir été associé à prendre connaissance des orientations budgétaires lors d'une commission préalable.

Après examen des documents, il semble que la ville empruntera en 2012 de façon nette plus qu'elle ne rembourse en 2011. Or, la démonstration précédente annonce la poursuite du désendettement. Monsieur TREMEL illustre ses propos par quelques chiffres :

$$\begin{aligned} & 10.1 \text{ millions d'euros d'emprunts au } 1^{\text{er}} \text{ janvier } 2011 \\ & - 1.5 \text{ million d'euros de remboursement du capital en } 2011 \\ & = 8.6 \text{ millions d'euros} \end{aligned}$$

En 2011, la ville a contracté un emprunt de 3.7 millions d'euros. Le solde d'emprunt au 31 décembre 2011 est donc porté à 12.3 millions d'euros.

L'augmentation d'emprunt nette est donc égale à 2.2 millions d'euros, soit un montant strictement égal à la diminution annoncée. Monsieur TREMEL souhaite avoir quelques explications. Selon lui, la ville ne se désendette pas. La dette ne s'éteindra que s'il n'y a pas de dette nouvelle. Les actions sont en contradiction avec la volonté politique.

Monsieur TREMEL conclut en faisant remarquer que la politique de remboursement des emprunts et de désendettement menée depuis le début du mandat a été largement facilitée par des investissements moindres et une forte augmentation des impôts. Il annonce qu'en lançant d'avantages d'investissements, le groupe de la majorité va de nouveau endetter la ville.

Monsieur KERHARDY intervient à son tour pour commenter la présentation faite par Monsieur LAIR. Certes 4.6 millions d'euros ont été investis en 2011 mais cette situation intervient après trois années moins florissantes : en 2008 2 248 000 € d'investissements ; en 2009, 2125 000 € ; en 2010, 3 191 000 € soit une moyenne de 3 millions d'euros par an sur les quatre dernières années.

Déjà en 1997, Ressources Consultant Finances considérait que la ville de Plérin disposait d'une capacité d'investissement annuelle de 3 millions d'euros. Il aurait été préférable de maintenir ce niveau en 2008 pour accompagner le développement économique de la collectivité au début de la période de crise. Monsieur KERHARDY salue l'effort de la collectivité mais juge que celui-ci intervient un peu tard si on ne veut pas reculer dans la qualité de l'investissement.

En outre, il rejoint les propos de Monsieur TREMEL en rappelant que le recours à l'emprunt n'est pas toujours nécessaire. Or l'équipe municipale de la majorité a choisi de recourir massivement à l'emprunt en 2011. Monsieur KERHARDY souhaite souligner ainsi les incohérences selon lui, entre les orientations et les projets présentés pour 2012 et les annonces de recours à l'emprunt pour les financer.

Par la suite, Monsieur KERHARDY s'inscrit en faux avec les propos de Monsieur LAIR concernant les produits de la taxe d'aménagement (T.A). Selon lui, les recettes de la T.A ne peuvent être inscrites au budget primitif 2012 car leur versement n'intervient pas l'année du lancement des travaux.

Enfin, Monsieur KERHARDY regrette que l'évolution pluriannuelle des budgets n'ait pas été présentée. Le DOB prend une autre dimension lorsque l'on peut constater les évolutions.

Madame QUEMERE souhaite souligner a contrario la qualité des documents remis et salue à ce titre le travail mené par Monsieur LAIR. La clarté et la lisibilité des informations permet à chacun « de savoir d'où nous venons et où nous allons ».

Madame QUEMERE regrette la teneur de ce débat et les contradictions qui naissent des propos des deux membres de l'opposition. L'un reproche d'aller trop de l'avant, c'est-à-dire de favoriser l'équipement et d'emprunter ; l'autre reproche l'attentisme de l'équipe durant les trois dernières années, allant jusqu'à dire que le niveau d'investissement n'était pas suffisant !

L'équipe municipale a engagé une politique volontariste pour remettre à niveau un service public communal de qualité, digne d'une commune de 14 000 habitants. Raisonnablement, il n'était pas concevable d'engager autant d'investissements dès la première moitié du mandat sans avoir construit des projets cohérents et durables.

Plutôt que de tenir des comptes d'apothicaires, il serait préférable d'échanger sur les positions politiques et sur les grandes orientations annoncées pour 2012.

Madame QUEMERE souhaite surtout retenir la bonne santé économique et financière de la commune et sa gestion saine qui en font une commune attractive dans un contexte de récession. Les dotations de l'Etat baissent. La solidarité verticale entre Etat et collectivités disparaît. En contrepartie, l'Etat a souhaité mettre en place une solidarité transversale entre les collectivités et les communautés de communes. La commune de Plérin a été particulièrement solidaire dans le cadre de la mise en place du nouveau fonds de péréquation en 2010 (pacte de solidarité territoriale financière et fiscale). Ce serait donc un juste retour que la ville puisse bénéficier d'un « subside » sur cet effort de solidarité à l'endroit des autres communes dans le cadre de la péréquation horizontale.

Madame DUBOIS reconnaît que la situation économique de la commune est valorisante et intéressante dans la mesure où toutes les conditions favorables étaient réunies (création de zones d'activités...). L'équipe municipale en place récolte le fruit d'une politique antérieure en faveur de compétitivité, d'emploi et d'activité.

Madame DUBOIS souhaite pointer un désaccord avec la politique de recrutement de l'équipe actuelle. La masse salariale a augmenté de 27% depuis 2008. Indéniablement, cette explosion des dépenses afférentes au personnel pèse sur le budget de fonctionnement.

En réponse à la crise dépeinte par Monsieur KERDRAON en introduction, Madame DUBOIS encourage les élus de la majorité à adopter une baisse de la taxe d'habitation pour 2012 afin d'alléger les charges pesant sur les ménages plérinais.

Monsieur PEDRON rejoint les propos de Madame QUEMERE en insistant sur le fait qu'à son arrivée, le groupe de la majorité ne pouvait investir massivement sans avoir mené au préalable des études et construit des projets. L'aménagement du quartier du Sépulcre en est un exemple. La ville a choisi de commander une étude au cabinet SETUR. Ainsi une réflexion d'ensemble maîtrisée a pu être menée. Celle-ci a recueilli l'assentiment du plus grand nombre. Les investissements pourront être engagés dans une logique de développement durable de la collectivité.

Les collectivités territoriales doivent faire face à la réforme du 16 décembre 2010 et ses conséquences en termes de recentralisation, de perte d'autonomie fiscale des autorités territoriales quelles qu'elles soient (y compris la Région). L'enjeu est de maintenir l'investissement public et donc l'emploi durable et la solidarité. Cet amortisseur de crise est battu en brèche et remis en cause alors que les collectivités représentent le levier de la croissance de demain.

Avant de conclure, Monsieur PEDRON souhaite corriger les propos tenus par Monsieur KERHARDY concernant la taxe d'aménagement. Il confirme que la commune percevra 50% des produits de la taxe l'année où le permis est signé, la seconde moitié étant versée l'année suivante. Le permis d'aménager a été signé en octobre 2011 et le permis de construire devrait être déposé au printemps 2012. Les projections financières faites par Monsieur LAIR sont donc justes.

Monsieur LAIR apporte les éclaircissements aux interrogations techniques posées par Monsieur TREMEL. Il détaille clairement les emprunts réalisés par la ville selon le plan pluriannuel d'investissements (PPI) établi : en 2008, 300 000 € ; en 2011, 3 700 000 € ; en 2012, 2 500 000 €.

Monsieur le Maire conclut ce débat en rappelant les grandes orientations :

- Désendettement de la commune à hauteur de 4 millions d'euros depuis 2008 (10.1 millions d'euros contre 14 millions au début du mandat) ;
- Remise à niveau du service public, abandonné par la précédente équipe municipale, et valorisation des travaux en régie ;
- Investissements progressifs ;
- Gestion prévisionnelle des emplois (augmentation du personnel + 8% en moyenne et progression du GVT maîtrisée +1.8%) ;
- Politique répondant aux vrais besoins de la population.

Monsieur le Maire précise que la ville de Plérin n'a pas vu ses « AAA » dégradés. Au contraire, le groupe de la majorité est animé par

- 1) son **A**mbition pour la commune ;
- 2) ses **A**ctions envers l'ensemble des acteurs du territoire : associations, partenaires économiques...
- 3) la volonté de poursuivre son rôle d'**A**mortisseur social en donnant de l'emploi aux entreprises situées sur son territoire, en particulier via les marchés publics.

Contrairement aux actions locales, l'Etat se désengage. Il a ainsi abandonné toute ambition en matière de logement social. Sur ce point, en 10 ans le financement de l'Etat a été divisé par deux alors que celui des collectivités locales a été multiplié par 5. A titre d'exemple, la ville inscrit 25% de logements sociaux dans l'ensemble de ses programmes d'urbanisation.

Madame DUBOIS se défend en rappelant le nombre de logements sociaux produits durant le précédent mandat.

Monsieur le Maire met fin aux échanges et le conseil municipal prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2012 sur la base du rapport remis à chacun et présenté en séance.

Madame DUBOIS quitte l'assemblée à 20h00 pour des raisons personnelles. Elle donne pouvoir à Monsieur KERHARDY pour voter en son nom.

Présents : 26

Pouvoirs : 7

Votants : 33

Absent : 0

Délibération n° 2 : Restructuration de la cuisine centrale. Convention transactionnelle avec API-Ingénierie.

Avant de présenter l'objet même de la délibération, Madame MESGOUEZ-LE GOUARD souhaite faire une rétrospective sur l'état des équipements communaux au début de la mandature et sur les raisons qui ont motivé la volonté des élus d'orienter la production vers le mode de liaison froide.

« La cuisine centrale a été construite en 1993 pour répondre aux règles d'hygiène de la restauration collective de l'époque. La direction des services vétérinaires (DSV) a réceptionné le bâtiment. En 2007, la DSV a accordé un agrément conditionnel assorti d'une date butoir fixée au 1^{er} août 2008 pour la mise en conformité de l'équipement.

La DSV préconisait notamment pour la cuisine centrale :

- La création de chambres froides négatives en lieu et place des congélateurs domestiques sur palettes ;
- La création d'une évacuation des eaux usées ;
- La réalisation d'un vestiaire hommes / femmes séparé ;
- La création d'un local de stockage des poubelles ;
- Le contrôle bactériologique de l'eau ;
- La formation des personnels en hygiène.

En octobre 2007, la municipalité précédente a commandé un audit auprès du cabinet Boucquerel pour un montant de 3 700 €. Ses conclusions corroboraient celles de la DSV et soulignaient d'autres dysfonctionnements :

- Capacité insuffisante des fours ;
- Absence d'outils informatiques ;
- Absence de travail sur les grammages ;
- Coexistence de deux lignes de production (alors que l'audit préconise une seule ligne).

Suite à cet audit d'octobre 2007, rien n'a été fait avant les élections de mars 2008. Dans le budget 2008, seuls 24 700 € étaient inscrits pour l'acquisition d'une chambre froide (afin de remplacer les congélateurs sur palette). Ces travaux ont été réalisés fin 2008 par la nouvelle équipe municipale.

Par ailleurs, la DSV dans son rapport du 20 juin 2008 énumérait pour les cuisines satellites de nombreux points de non conformité.

Ainsi, pour le réfectoire du Sépulcre, le rapport de la DSV constate une « dégradation des sous-bassement dans la salle à manger des élèves de l'école maternelle » (rapport DSV du 20/06/2008) et prescrit la mise en place d'un plan de nettoyage et de désinfection.

Concernant le réfectoire du Grand Léjon, ce même rapport décrit le local où sont situées les toilettes comme étant insalubre et à rénover ». Il préconise la création d'un vestiaire pour le personnel et des sanitaires pour les enfants et pour les agents.

En octobre 2008, la nouvelle municipalité a recruté un professionnel suite au départ en retraite de la responsable. Ce nouveau gestionnaire nous a soumis les premières mesures d'urgence à appliquer pour obtenir l'agrément permettant de poursuivre notre activité. Ainsi entre 2008 et 2009, 77 000 € ont été budgétés pour :

- Le remplacement des fours (47 218 €)
- L'achat d'une chambre froide (13 024 €)
- La réalisation de travaux divers (plan de dératisation, installation de lave-mains...)
- La formation du personnel aux règles d'hygiène
- De plus, tous les petits travaux demandés par Monsieur Nicolas de la DSV ont été réalisés : remplacement de la faïence cassée, installation de lave-mains, mise en place d'un plan de dératisation, achat d'une auto-laveuse, suppression des chariots en bois, affichage du plan de nettoyage...

autant de mesures prises pour éviter une fermeture immédiate de l'établissement.

Suite à la réalisation de ces travaux, un agrément conditionnel a été rendu en décembre 2009. L'agrément définitif a été délivré le 7 mai 2010 suite au contrôle officiel du 29 avril 2010.

S'agissant des cuisines satellites, des mesures d'urgence ont également été prises suite aux demandes de la DSV.

Ainsi, des plans de nettoyage et de désinfection ont été mis en place dans toutes les cuisines satellites. De plus, l'ensemble des agents a été formé aux règles d'hygiène ainsi qu'au contrôle quotidien des températures.

Si ces mesures étaient nécessaires à l'obtention de l'agrément, d'importants travaux restaient encore à réaliser (évacuation des eaux usées, local de stockage des poubelles, vestiaires séparés hommes/femmes, réfection et création de sanitaires pour le site du Grand Léjon...).

C'est pourquoi la municipalité a fait le choix raisonné d'une restructuration complète de la restauration municipale. L'objectif étant d'assurer une qualité de service tout en répondant aux exigences sanitaires d'un tel équipement. Nous devons prendre en compte les 1 200 repas confectionnés chaque jour et la contrainte de l'éclatement géographique des réfectoires.

Notre projet d'une nouvelle restauration municipale repose d'abord sur notre volonté de conserver ce service public local en régie municipale, mode de gestion auquel nous sommes très attachés. Un service public qui sait s'adapter et répondre aux nouvelles exigences de la restauration collective pour garantir à tous les Plérinais la même qualité de prestation.

Notre projet répond à plusieurs souhaits :

- Répondre aux prescriptions de travaux de la DSV à la fois pour la cuisine centrale et les cuisines satellites ;
- Offrir une restauration municipale de qualité aux enfants, aux résidents de l'EHPAD et aux bénéficiaires du portage à domicile. Avec près de 238 000 repas servis en 2011, c'est plus de 100 agents de la ville (agents des cuisines satellites, de la cuisine centrale) ou de l'EHPAD qui sont au service des 1 200 convives journaliers (enfants ou de nos aînés).
- Depuis trois ans, la municipalité a souhaité développer le bio et les circuits courts de production. Objectifs atteints en 2011 puisque 28% de nos achats sont bio et issus de filières courtes (exemple fromage blanc de Plessala). Notre engagement est bien de faire de la qualité tout en ayant une action pour conserver une agriculture soutenable.
- Enfin, cette évolution du service permettra de diversifier et de développer l'offre. En effet, la cuisine municipale pourra préparer des plats à texture modifiée (moulinés et mixés) pour certains convives de l'EHPAD ou du portage à domicile (possibilité de maintien à domicile de certaines personnes âgées) et à terme pour les enfants de La Ribambelle.

Pourquoi avons-nous fait le choix de la liaison froide ?

Actuellement deux lignes de production coexistent, l'une mixte et l'autre froide. Dans les deux cas il y a refroidissement et remise en température à la cuisine centrale pour les écoles. En passant en froid, la remise en température se fera dans les cuisines satellites.

La liaison froide présente de nombreux avantages :

- Améliorer la qualité gustative des plats pour les convives,
- Assurer une gestion sanitaire optimale,
- Livrer les plats sans condition de distance et de temps, ce qui est très utile quand les sites de livraison sont éclatés géographiquement, ce qui est le cas à Plérin,
- Mieux utiliser le matériel et les équipements (programmation des fours pour cuisson nocturne),
- Assurer un service à table chaud,
- Améliorer les conditions de travail des agents,
- Répondre aux demandes spécifiques (moulinés) et développer le service de portage à domicile,
- Lutter contre le gaspillage.

Bien entendu, ce projet a un coût du fait d'une part des travaux de rénovation demandés par la DSV et d'autre part avec le passage en liaison froide pour restructurer la cuisine centrale et les réfectoires du Grand Léjon et du Sépulcre. A quoi s'ajoute l'achat de matériel (four et armoire réfrigérée) pour l'ensemble des cuisines satellites de la commune. Nous assumons pleinement ce choix. »

Monsieur le Maire prononce une suspension de séance à 20h20 pour permettre à Monsieur ROUAULT, chef de service de la restauration municipale, de présenter les avantages d'une production en liaison froide.

Après une brève présentation de son rôle au sein de l'équipe, Monsieur ROUAULT met en exergue les motifs qui ont encouragé les élus et les services municipaux à s'orienter vers ce choix :

- rationalisation de la production au regard de la spécificité des lieux (éclatement sur 7 restaurants)
- optimisation du matériel ;
- optimisation du temps du travail ;
- valorisation des compétences des agents en permettant aux agents qualifiés de se concentrer sur des tâches de production plutôt que sur le processus de remise en température ;
- amélioration nette de la qualité gustative et sensorielle des aliments.

La suspension de séance est levée à 20h25.

Sortie de Madame QUEMERE.

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Absent : 1

Concernant la délibération soumise à l'assemblée délibérante, il convient de préciser quelques points. Afin de répondre aux exigences de travaux de la DSV, un cabinet extérieur a réalisé une première estimation en novembre 2009 à hauteur de 130 000 € HT. En février 2010, une AP/CP de 330 000 € TTC a été votée par le conseil municipal sur la cuisine centrale et les cuisines satellites. Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé, auquel deux entreprises ont répondu. La ville a retenu l'entreprise qui était la seule à assurer la poursuite de la production pendant les travaux.

Au fil de l'avancée du dossier, la société API Ingénierie a mis en évidence le fait que les cuisines satellites devraient préalablement être réhabilitées avant que ne soient réalisés les travaux sur la cuisine centrale, objet du marché.

Il était donc nécessaire de réajuster le projet à partir d'un diagnostic global sur les cuisines satellites. Le choix de la municipalité s'est porté sur les réfectoires des écoles du Sépulcre et du Grand Léjon.

C'est ainsi qu'après avoir mandaté 6.903,31 € pour le diagnostic et l'avant projet sommaire de la cuisine centrale, il convient de rémunérer la société pour le travail réalisé sur les deux cuisines satellites pour un montant de 24.970,09 €. Cette dépense correspond aux estimations et aux carnets de plans réalisés pour les deux cuisines satellites. C'est l'objet de la convention transactionnelle.

Avant de passer au vote, la parole est laissée à Monsieur TREMEL.

Ce dernier souhaiterait que le terme de « convention transactionnelle » soit clairement défini et que soit précisé le cadre dans lequel se déroule cette étape. S'agit-il d'un règlement à l'amiable ou la collectivité est-elle confrontée à un litige ?

Monsieur le Maire précise que la commune et le cabinet d'études API-Ingénierie se sont rendus compte conjointement que pour mener à bien cet objectif, il fallait travailler sur un projet plus global incluant la réfection des cuisines satellites. L'objet de la mission est donc différent de celui qui était initialement prévu et confié au cabinet d'études. Par conséquent, il convient de mettre fin au contrat avec API-Ingénierie pour lancer une nouvelle procédure de consultation des entreprises.

Madame MESGOUEZ-LE GOUARD confirme qu'il s'agit bien d'un règlement à l'amiable et que l'enveloppe initiale (31 873.40 €) est bien respectée. Cette transaction n'induit pas de coût supplémentaire.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire en charge de la coordination des initiatives locales, de la démocratie locale et de la vie des quartiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre 2 Abstentions 4

- de mettre fin au contrat avec le cabinet API-Ingénierie par convention transactionnelle.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention transactionnelle avec le cabinet API-Ingénierie selon les modalités définies dans ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.
- d'autoriser le règlement de la maîtrise d'œuvre jusqu'au niveau de l'avant projet sommaire sur le fondement de l'enrichissement sans cause.
- et d'acquérir les droits de propriété et d'utilisation des plans réalisés par le cabinet API-Ingénierie selon les conditions fixées dans la convention transactionnelle.

Dans les prochains jours, un nouveau marché de maîtrise d'œuvre pour la cuisine municipale et les deux cuisines satellites sera lancé.

Délibération n° 3 : Charte de la démocratie participative.

Le 29 juin 2009, le conseil municipal avait adopté la charte de la démocratie locale qui a posé les bases de la participation pour faire de la commune de Plérin une ville citoyenne.

Depuis leur installation, les instances participatives (comités consultatifs de quartier, comité consultatif de développement durable et solidaire et conseil municipal des enfants) ont permis de restaurer le débat public et de permettre l'implication d'un plus grand nombre de citoyens dans la vie de la cité.

La journée du 5 novembre 2011, organisée au CAP, sur le thème de « la démocratie participative » a permis de faire un bilan des deux premières années de fonctionnement de cette démarche et de tracer les grandes lignes pour les deux années à venir. Les fondements de la charte ont été réaffirmés et le fonctionnement des instances participatives a été adapté pour le rendre plus efficace.

Dans la nouvelle charte, de nouveaux outils sont proposés à travers les ateliers thématiques ou les comités d'usagers pour là aussi, garantir un dialogue citoyen dans de nombreuses sphères de l'action publique.

Le groupe de l'opposition choisit de ne pas participer au vote au motif que cela relève de la mise en œuvre des choix politiques de la majorité.

Monsieur le Maire corrige les propos de Monsieur KERHARDY en précisant qu'il ne s'agit pas de politique mais bien d'une démarche qui vise à mettre en place un système de concertation de la population dans sa diversité, dans le but de voir quelles sont les idées qui peuvent émaner de ces instances (conseil municipal des enfants, comités consultatifs de quartier, comité consultatif de développement soutenable).

Madame MESGOUEZ-LE GOUARD précise que l'appel à candidatures sera lancé via le prochain bulletin d'information municipal.

La délibération est mise aux voix. Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, adjointe au Maire en charge de la coordination des initiatives locales, de la démocratie locale et de la vie des quartiers, décide par :

Voix pour 26 Voix contre Refus de vote 6

- d'adopter la nouvelle charte de la démocratie participative annexée à la présente.
- de lancer des appels à volontariat à l'attention de l'ensemble des habitants, associations, institutions ou acteurs économiques et sociaux de la commune de Plérin pour siéger dans les différentes instances participatives prévues dans la charte.
- de substituer au terme « démocratie locale » celui de « démocratie participative » dans tous les actes ou décisions de la collectivité.

Retour de Madame QUEMERE. Sortie de Madame DAGORN.

Présents : 25

Pouvoirs : 7

Votants : 32

Absent : 1

Délibération n° 4 : Renouvellement de mandat de conseiller municipal délégué.

Monsieur le Maire invite Monsieur BURLLOT à faire état des actions menées sur l'année.

« Le quartier du Sépulcre est au centre des débats. Monsieur KERHARDY aurait aimé que la ville investisse sur ce quartier dès 2009. Effectivement, dès 2001, l'équipe municipale avait missionné le cabinet ARIA mais par la suite rien n'a été mis en œuvre. En 2008, le groupe de la majorité s'est engagé à aménager le quartier du Sépulcre et entend bien tenir cette promesse et corriger les malfaçons héritées de la précédente équipe municipale.

Si l'année 2010 avait été une réflexion sur le projet d'aménagement du quartier d'après les propositions faites par le cabinet SETUR, 2011 a vu le début des travaux avec le déplacement du poste d'eau et des toilettes.

En début d'année, nous avons travaillé sur différents points d'aménagement de la rue et des abords de l'école. Nos propositions ont été envoyées à la direction de la démocratie locale qui est le relais avec les services techniques.

Au printemps, les plans ont été élaborés et présentation en a été faite par Monsieur le Maire aux habitants lors d'une visite de quartier le 22 octobre 2011.

Actuellement, les canalisations d'eau traversant la rue Montesquieu sont renouvelées. Avant d'effectuer les grands travaux de la place et de la voirie qui doivent commencer ce premier semestre, nous devons dévier une canalisation d'eau de pression 15 bars qui passe sous la salle de motricité de l'école pour éviter tout risque de rupture et d'inondation.

Au titre de ma délégation, j'ai suivi la programmation des travaux, la rédaction des cahiers des charges et le suivi des travaux de certains chantiers :

- Travaux réalisés à l'école : 800 m² de toiture refaits et isolation des combles au-dessus de toutes les classes pour un montant de 204 113.26 € ;
- Aménagements paysagers effectués sur l'ensemble de la rue Lamartine ;
- Déclassement d'une voie de substitution à la RN 12 : 130 mètres du prolongement de la Ville Brouté au passage de la quatre voies déjà utilisés ; les 430 mètres restants ont été goudronnés. Les sens de circulation ont été rétablis et ont ainsi permis d'améliorer la desserte de la déchèterie pour la partie ouest de la commune.
- A notre demande, Saint-Brieuc Mobilité a approuvé le déplacement de l'arrêt de bus situé dans le virage de la Ville Brouté. Celui-ci a été transféré vers le restaurant Le Frèche, pour la sécurité des enfants.

- La carrière de Persas. Plusieurs réunions ont eu lieu avec le comité de défense de la Vallée du Gouët en présence de Myriam DEL ZOTTO et moi-même. Avec Monsieur le Maire, nous avons assisté à la commission des carrières en Préfecture. Nous restons vigilants quant à l'avenir de ce site.
- Aux Mines, les travaux dans la partie basse de la Fontaine Hue sont terminés ainsi que l'aménagement autour de la maison de quartier (mise en place de jeux pour enfants).
- Myriam DEL ZOTTO et moi-même avons accueilli 300 personnes lors des deux journées du patrimoine. Les associations plérinaises voyant la richesse de ce patrimoine, s'intéressent à l'historique de la Vallée du Gouët et à l'histoire des Mines. »

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire met aux voix la délibération. Monsieur BURLOT étant personnellement intéressé par la présente délibération, il ne peut prendre part au vote.

Le conseil municipal décide par :

Voix pour 29 Voix contre Refus de vote 2

de renouveler, sous l'autorité de Monsieur le Maire, le mandat spécial de conseiller municipal délégué à Monsieur Joseph BURLOT pour les questions relatives au « projet d'aménagement du quartier du Sépulcre » et de fixer la durée de ce mandat à une année, à compter du 23 février 2012.

Retour de Madame DAGORN.

Présents : 26 Pouvoirs : 7 Votants : 33 Absent : 0

Délibération n° 5 : Transfert des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales. Procès-verbaux définitifs. Ajout de la liste des subventions transférables.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur François ESSEMILAIRE, adjoint au Maire en charge du cadre de vie, des réseaux, et de l'environnement, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'approuver les procès-verbaux de transfert définitifs ainsi que les modifications apportées à leurs annexes.

Délibération n° 6 : Centre Nautique de Plérin. Cession de bateaux.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur René LAIR, premier adjoint au Maire en charge de l'administration générale, des moyens humains, logistiques et financiers, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces neuf catamarans pour la somme totale de 7 200 € et à procéder aux écritures de sortie des biens de l'actif communal.

Délibération n° 7 : Subvention exceptionnelle à l'amicale des anciens cols bleus de Plérin.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Jean-Marie BENIER, adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la culture et du sport, du jumelage et des relations internationales, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'amicale des anciens cols bleus de Plérin au titre de la participation de la ville aux frais pour la tenue du banquet républicain du 11 novembre 2011. Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

Délibération n° 8 : Projet d'acquisition d'une cage à lancer. Demandes de subventions.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, conseiller municipal délégué aux sports, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires cités ci-dessus ou tout autre financeur potentiel, et à signer tout document relatif à ces demandes. Il est précisé que l'assemblée délibérante examinera ultérieurement le plan de financement définitif du projet.

Sortie de Madame DANIEL.

Présents : 25

Pouvoirs : 6

Votants : 31

Absents : 2

Délibération n° 9 : Subventions Ti'Pass.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Hubert THIERRY, conseiller municipal délégué aux sports, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

de rembourser les chèques « Ti'Pass » par le biais de subventions aux associations selon les montants précisés dans le tableau ci-dessus. Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

Retour de Madame DANIEL.

Présents : 26

Pouvoirs : 7

Votants : 33

Absent : 0

Délibération n° 10 : Contribution au fonds d'aide aux jeunes.

Monsieur Ronan KERDRAON, Maire et Président de la mission locale de Saint-Brieuc ne peut prendre part au vote.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 32 Voix contre Abstentions

d'approuver l'attribution et le versement d'une participation financière de 5 600 € pour abonder le fonds d'aide aux jeunes. Il est précisé que les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

Délibération n° 11 : Versement d'une avance aux OGEC sur la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'autoriser Monsieur le Maire à verser une avance sur la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées Notre Dame et Jean Leuduger pour l'année 2012, d'un montant équivalent au dernier versement effectué en 2011, soit :

- Ecole Notre Dame : 66 678,38 €.
- Ecole Jean Leuduger : 24 507,70 €.

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Il est précisé qu'en cas de réévaluation du montant de cette participation lors du vote du budget primitif 2012, un rattrapage sera effectué sur le versement suivant.

Délibération n° 12 : Tarifs du voyage scolaire à Cookstown.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

d'adopter les tarifs du voyage scolaire selon le tableau ci-dessous :

Article 2121-25 du CGCT : le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Tranche 1 (moins de 284,99 €)	60,00 €
Tranche 2 (de 285 à 669,99 €)	100,00 €
Tranche 3 (de 670 à 951,99 €)	125,00 €
Tranche 4 (plus de 952 €)	155,00 €
Non Plérinais	195,00 €

Les frais de déplacements pour les accompagnateurs – enseignants, animateurs ou parents – seront pris en charge par la ville.

Le nombre de parents accompagnateurs sera limité à un par école.

Les sommes dues seront facturées par tiers en février, mars et avril 2012.

Monsieur le Maire profite de cette occasion pour passer un message aux directeurs d'école. La ville participe au financement des voyages scolaires. Il serait de bonne augure que cette information soit véhiculée auprès des parents d'élèves lors des réunions d'information ou de préparation.

Délibération n° 13 : Regroupement des deux écoles publiques du quartier de Saint-Laurent de la Mer.

Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame Anne-Marie DUREL, adjointe au Maire en charge de l'enfance jeunesse, décide par :

Voix pour 33 Voix contre Abstentions

de procéder à la fusion de l'école maternelle de la Pougonnière et de l'école élémentaire Port-Horel en une même école primaire.

Monsieur KERHARDY interroge Madame DUREL sur la future dénomination du groupe scolaire. Le procès-verbal du conseil d'école du 17 novembre 2011 fait mention d'une proposition de la ville de renommer l'établissement du nom de Christian Le Provost, océanographe. Le groupe de l'opposition s'inscrit dans la même logique que le directeur et les représentants de parents d'élèves qui souhaitent conserver l'identité de Port Horel.

Madame DUREL précise qu'il ne s'agissait que d'une proposition et que la réflexion se poursuivra jusqu'en septembre 2012.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h15.

Le Maire,

Ronan KERDRAON.